Publié sur www.creuse.fr le 16/11/2026

Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 023-222309627-20261106-CP2026201-DE

CONTRAT DEPARTEMENTAL DE PREVENTION ET PROTECTION DE L ENFANCE 2025-2027 — TABLEAU DE REALISATION FINANCIERE 2025

Département de la Creuse

N° de l'objectif	Objectif	Obligatoire / facultatif	Résumé des actions à mettre en œuvre 2025	Source de financement Etat	Crédits versés ou affectés en 2025 — Département	Etat	Total pour l'objectif	Autres financements *(Précisez la source)*	Montant effectivement réalisé Au 31/12/2025	*dont valorisation salariales des dépenses du CD*	Montants à reporter — Part Etat	Part CD
Engagement 1 : Renforcer la prévention en santé des jeunes enfants et améliorer le parcours pré et postnatal des femmes : agir le plus précocement possible pour répondre aux besoins des enfants et de leur famille												
1	Augmenter le nombre de bénéficiaires pour au moins 2 des 4 actions suivantes : -EPP -VAD prénatales et postnatales de sages-femmes - VAD de puéricultrices -EPNP	Obligatoire	Action n°1 : augmenter la réalisation des EPP fait par la PMI pour un meilleur dépistage et suivi des femmes enceintes	FIR	14 574,00 €	14 574,00 €	29 148,00 €		29 148,00 €	14 574,00 €		
2	Améliorer la qualité des parcours périnataux, notamment via des actions d'aller vers de la PMI, en particulier en direction des femmes et nourrissons vulnérables	Obligatoire	Action n° 3 : Systématiser les visites de la sage-femme auprès des familles vulnérables à partir d'une grille d'évaluation des risques	FIR	22 191,00 €	22 191,00 €	44 382,00 €		44 382,00 €	22 191,00 €		
3	Augmenter le nombres de bénéficiaires pour au moins 1 des 2 actions suivantes : - les BSEM des enfants de 3 à 4 ans - les consultations médicales obligatoires des enfants de moins de 6 ans	Obligatoire	Action n°2 : Généraliser le bilan de santé en écoles maternelles par la PMI	FIR	7 618,00 €	7 618,00 €	15 236,00 €		15 236,00 €	6 618,00 €		
			Action n° 5 : Permettre que 20 % des enfants bénéficient de la consultation médicale en PMI	FIR	8 000,00 €	8 000,00 €	16 000,00 €		16 000,00 €	8 000,00 €		
4	Améliorer la qualité de l'offre de prévention de la PMI via des actions dédiées aux enfants, notamment les plus vulnérables	Obligatoire	Action n° 4 : Systématiser les visites des infirmières et puéricultrices auprès des familles vulnérables à partir d'une grille d'évaluation des risques	FIR	25 617,00 €	25 617,00 €	51 234,00 €		51 234,00 €	25 617,00 €		
5	Soutenir les actions innovantes ou transversales, en cohérence avec la démarche des 1000 premiers jours	Facultatif	Action n° 12 : Améliorer la prise en charge des professionnels dans l'accompagnement des parents et des enfants	FIR	22 000,00 €	22 000,00 €	44 000,00 €		44 000,00 €	22 000,00 €		
Engagement 2 : Renforcer les dispositifs d'intervention précoce et à domicile et améliorer la qualité de la prise en charge en protection de l'enfance												
6	Renforcer les interventions précoces d'aide à domicile dans un objectif de prévention	Obligatoire	Action n°11 : Renforcer les compétences parentales de façon précoce	304	18 882,00 €	18 882,00 €	37 764,00 €		37 764,00 €	18 882,00 €		
7	Accroitre le recours aux mesures de protection de l'enfance à domicile sous toutes ses formes et aux modes d'accueil à dimension familiale	Obligatoire	Action n° 13 : Mise en place de dispositifs protégés pour l'exercice du droit de visite et de garde	304	10 000,00 €	10 000,00 €	20 000,00 €		20 000,00 €			
			Action n° 17 : Sensibilisation aux psycho-traumas	304	10 000,00 €	10 000,00 €	20 000,00 €		7 444,00 €		6 278,00 €	6 278,00 €
8	Renforcer le partenariat auprès des CRIP	Facultatif	Action n°6 : renforcer les moyens des CRIP	304	10 000,00 €	10 000,00 €	20 000,00 €		32 556,00 €	22 556,00 €		
9	Accompagner la scolarité des enfants bénéficiant d'une mesure de protection	Facultatif										
10	Soutenir et accompagner vers l'autonomie les jeunes majeurs sortant des dispositifs de protection de l'enfance	Facultatif	Action n° 15 : Favoriser l'accès aux droits et à l'accompagnement vers l'autonomie des jeunes confiés, ex MNA	304	54 336,00 €	54 336,00 €	108 672,00 €		108 672,00 €			
			Action n° 16 : Mettre en place des dispositifs d'accompagnement global et passerelles	304	6 000,00 €	6 000,00 €	12 000,00 €		12 000,00 €	6 000,00 €		
11	Mieux exploiter les données pour renforcer le pilotage de la politique de protection de l'enfance et en évaluer les impacts	Facultatif	Action n° 7 : Réévaluer et renforcer le plan départemental de contrôle des ESMS en protection de l'enfance	304	1 200,00 €	1 200,00 €	2 400,00 €		2 400,00 €			
			Action n° 9 : Pérenniser la participation des enfants aux travaux de l'ODPE	304	3 000,00 €	3 000,00 €	6 000,00 €		676,33 €		2 661,80 €	2 661,80 €
			Action n° 10 : Renforcer l'ODPE	304	20 000,00 €	20 000,00 €	40 000,00 €		45 323,67 €			
			Action n° 14 : Renforcer les formations des professionnels	304	3 400,00 €	3 400,00 €	6 800,00 €		- €		3 400,00 €	3 400,00 €
Engagement 3 : Mieux répondre au besoin d'accompagnement renforcé des enfants protégés en situation de handicap												
12	Soutenir la création de solutions « mixtes » adaptées aux cas complexes	A minima un des 3 objectifs		ONDAM	136 818,00 €	136 818,00 €	273 636,00 €				12 339,80 €	12 339,80 €
13	Développer des unités de répit		Action n° 8 : Dispositif interdépartemental d'accompagnement (DIAP) et commission « Cas complexe »			100 000,00 €	100 000,00 €					
14	Favoriser le déploiement d'équipes mobiles											